Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du plan de cette législature, une ligne traite de la digitalisation de l'administration. Certes, nous sommes conscients que le défi est grand et les changements annoncés peuvent engendrer des craintes pour les utilisateurs et des changements de pratiques non négligeables.

Nous sommes convaincus que le développement de la cyberadministration contribuera à la modernisation de l'administration. Les prestations ainsi fournies par voie électronique présenteront un rapport coût-utilité favorable pour tous les utilisateurs publics ou privés.

Suite à deux fusions successives de notre commune, l'administration a récolté les archives afin de les traiter selon les dispositions de la législation cantonale. Pour mémoire, l'archivage des documents contribue à la gestion courante des affaires communales, à l'établissement de leur traçabilité, à la justification de nos droits et obligations, sans oublier la sauvegarde de la mémoire communale. En parallèle, notre administration est fortement mise à contribution pour la mise en application de MCH2 et doit assurer momentanément des travaux conséquents de secrétariat pour le suivi des nombreux dossiers ouverts.

Ces objectifs étant connus, le secrétariat ne manquera pas d'y inclure une gestion électronique de réservation de salles la mieux adaptée et qui soit en relation avec le développement futur d'une nouvelle technologie numérique. Le Conseil communal est prêt à soutenir cette démarche qui doit être conduite en harmonie avec ce qui précède.

Michel Brahier